

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

**COMMUNE DE DUNES**

(TARN-ET-GARONNE)

---

Année 2026 – Séance n°1

***Procès-verbal de séance du Conseil Municipal***

***Mercredi 11 février 2026***

L'an deux mille vingt-six et le onze du mois de février (11/02/2026) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 02 février 2026, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr ALARY A, Mme VESIN S, Mr DELPECH M, Mr MORELLINI J-P, Mme GASBARRE S, Mr LEMONNIER D, Mme DETRAU, Mr COUPEAU D, Mme SAVERIO M, Mr VAL N, Mr CHASSAGNE B.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme BOUVIER L, Mme TREMON, M. SPERANDIO, Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Séverine GASBARRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

**APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT**

## **1 – CFU (Compte Financier Unique)**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le CFU qui était à l'ordre du jour ne peut pas être voté car la DDFIP n'est pas encore en mesure de fournir l'équilibre des comptes (BUG sur la plateforme Helios).

Ce vote sera donc reporté à une date ultérieure.

## **2 – Points sur les travaux**

- **Terrain multisports**

M. CHASSAGNE pour la Commission Sport informe le Conseil Municipal que la dalle est réalisée malgré un retard dû aux intempéries et que la structure sera montée rapidement.

- **MAM**

M. MORELLINI pour la Commission Travaux informe le Conseil Municipal que les travaux de la MAM avancent normalement. Le plafond est réalisé, les menuiseries sont posées ainsi que le plafond et le chauffage.

- **Pharmacie**

M. MORELLINI pour la Commission Travaux informe le Conseil Municipal que les travaux avancent normalement. Le gros œuvre est terminé, les menuiseries sont posées et le plaquiste a commencé l'isolation.

## **3 – Achat immobilier**

### **DEL 002 2026**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que comme évoqué lors de précédentes réunions, M. et Mme ORLANDI ont proposé à la Mairie la vente des parcelles A 1018 et A1022. Ces parcelles qui hébergeaient l'atelier de menuiseries et anciennement la distillerie BOUTEILLOT jouxtent les terrains appartenant à la Mairie et pourront être utilisés à l'avenir en fonction des besoins.

Après négociation, un terrain d'entente a été trouvé sur la base d'un prix d'achat de 40 000.00 euros.

M. le Maire précise qu'il conviendra de demander des subventions dans le cadre d'achat de bâtiment vétuste.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité l'achat de ces deux parcelles et charge M. le Maire de prendre contact avec un Notaire afin d'acter cet achat.

#### **4 – Engagement de 25 %**

##### **DEL\_001R\_2026**

Le CFU et le budget n'étant pas votés et afin de pouvoir financer entre autres l'achat du bâtiment ORLANDI, M. le Maire précise qu'il convient de délibérer afin d'engager 60 000.00 euros du budget d'investissement 2026 par anticipation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que soit engagé 25 % du budget et charge M. le Maire de prendre la délibération correspondante.

#### **5 – Détermination des loyers**

- **Agrandissement pharmacie**

##### **DEL\_03\_2026**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'agrandissement de la pharmacie avancent et qu'il y a lieu de fixer le loyer de cet agrandissement.

M. le Maire précise qu'il serait judicieux de caler le montant du loyer en cohérence avec ceux de la Maison de Santé à savoir :

- de 0 à 20 m<sup>2</sup> : 140.00 euros mensuel,
- de 21 à 30 m<sup>2</sup> : 180.00 euros mensuel,
- de 31 à 60 m<sup>2</sup> : 350.00 euros mensuel,
- plus de 60 m<sup>2</sup> : 420.00 euros mensuel.

M. le Maire précise que ces loyers comprennent les charges (eau + électricité + chauffage).

L'extension de la pharmacie étant de 76 m<sup>2</sup> le loyer entre dans la tranche des 420.00 euros.

Compte tenu du fait que la location prendra en charge les frais de fonctionnement le Conseil Municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré de ramener le loyer à 320.00 euros.

- **MAM**

#### **DEL\_04\_2026**

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer également le montant des loyers de chaque MAM.

Après avoir pris connaissances des tarifs pratiqués à GOLFECH, LAMAGISTERE, BIOULE etc... Et compte tenu du fait que le bâtiment est neuf, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de pratiquer le tarif maximum pratiqué dans le département soit 350.00 euros par structure soit un total de 700.00 euros pour l'ensemble du bâtiment, les charges de fonctionnement (eau, électricité et chauffage) restant à la charge des locataires.

#### **6 – Questions diverses non inscrites à l'ordre du jour**

- **Subvention exceptionnelle**

#### **DEL\_005\_2026**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention exceptionnelle de la part de Mme COMBES et Mme LACOMBE, institutrices, qui souhaitent réaliser une classe découverte à Labenne Océan.

M. le Maire rappelle que le Conseil Départemental intervient à parité sur la base de 24 euros / enfant / nuitée dans la limite de quatre nuitées.

Les classes de CP, CE1 et CE2, soit 51 élèves participeront à cette classe de découverte du 23/03/2026 au 27/03/2026.

La subvention de la Mairie pourrait être la suivante :

51 enfants \* 4 nuitées \* 24.00 euros par enfant

Soit un total de 4896.00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de M. le Maire et le charge de procéder au paiement de 4896.00 euros sur le compte de la coopérative scolaire.

- **Opérateur téléphonique**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Quercy Telecom spécialisée dans la téléphonie et qui équipe plusieurs villes de Tarn-et-Garonne nous propose une prestation comprenant :

- Le forfait France fixe et mobile + 33 destinations fixes,
- Nombre de lignes illimitées,
- Accès internet,

- Back up (Mairie) solution de secours,
- Maintenance.

Sont concernés par cette proposition :

- La Mairie,
- Le groupe scolaire,
- La salle occitane.

A ce jour, le montant pour une prestation inférieure est de 419.00 euros par mois.

Quercy Telecom propose une prestation de meilleure qualité pour un abonnement mensuel de 359.00 euros par mois, soit une économie annuelle de 720.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Quercy Telecom et charge M. le Maire de signer les contrats correspondants.

**FIN DE SEANCE**

